

4B

SUD
CHARENTE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le Vivier 16360 Touvérac - Tél. 05 45 78 89 09 - Fax : 05 45 78 89 32
www.cdc4b.com

DECISION DU PRESIDENT N° 2013-46

AR PREFECTURE

016-241600501-20131120-DECISION2013_46-AU
Regu le 21/11/2013

- VU l'article L. 2122-22-16° du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU le point n°1 de la délibération du Conseil Communautaire du 25 octobre 2012 donnant délégation au Président pour la préparation, la passation, l'exécution de toutes conventions et actes authentiques dont les engagements financiers qu'elles comportent pour la CdC4B, sont inférieurs ou égaux à 90 000 € H.T., lorsque les crédits nécessaires sont prévus au budget ;

Considérant :

- Qu'un jardin « respectueux » sera prochainement aménagé à Challignac pour le mettre à disposition des écoles du territoire ;
- Que des animations pédagogiques seront proposées aux écoles de Challignac, Saint-Aulais et Berneuil autour de la création de ce jardin afin d'offrir aux enfants une sensibilisation à la protection de l'environnement par une approche de terrain concrète et sensible ;
- Que le coût induit par les actions pédagogiques sera supporté par la CdC4B ;

Le Président de la CdC,

DECIDE

Article 1 : De signer la convention partenariale avec l'association « les jardins respectueux » dans le cadre de l'aménagement d'un jardin pédagogique et des actions menées à destination des écoles du RPI de Berneuil, Challignac et Saint-Aulais pour les années scolaires 2013/2014 et 2014/2015.

Article 2 : De prendre financièrement en charge le coût des actions à destination des élèves au cours des années scolaires 2013/2014 et 2014/2015 dont le montant serait de 8 640 € ;

Article 3 : En vertu de l'article L. 2122-23 (applicable par renvoi de l'article L.5211-2 du CGCT), il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine réunion obligatoire du comité communautaire.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, d'exécuter la présente décision.

Acte rendu exécutoire par sa télé transmission
en sous-préfecture le ..21 novembre 2013
et son affichage le21 novembre 2013

Fait à Touvérac, le 20 novembre 2013
Jacques CHABOT
Président

